VERSION PATRIMOINE

BARÈME D'HONORAIRES

En vigueur à compter du 1er janvier 2018

LOCATION

Habitation

Les honoraires comprennent la négociation de l'entremise, les visites du bien, l'analyse des différents dossiers, la rédaction du bail ainsi que la réalisation de l'état des lieux d'entrée et sortie.

Honoraires Propriétaire	**Entremise**	0,50 % TTC du loyer annuel
	Visite, dossier, rédaction de bail	4,00 % TTC du loyer annuel
	Etat des lieux	2,00 € / m2 (surface habitable du bien)
Honoraires Locataire	**Visite, dossier, rédaction de bail**	4,00 % TTC du loyer annuel
	Etat des lieux	2,00 € / m2 (surface habitable du bien)

PARKING ET GARAGE

Forfait de 60,00 €
Honoraires à la charge exclusive du bailleur.

BAIL COMMERCIAL/PROFESSIONNEL

20,00 % TTC du loyer annuel
Honoraires à la charge exclusive du locataire.

Tout en respectant le plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.

Carte professionnelle n° CPI 3301 2016 000 009 225 délivrée par la CCI de Bordeaux
Garantie Financière de la Compagnie MMA IARD Assurances Mutuelles, sise au 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9.
Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.